



**HAL**  
open science

## Reims/Durocortorum, cité des Rèmes : les principales étapes de la formation urbaine

Robert Neiss, François Berthelot, Jean-Marc Doyen, Philippe Rolet

### ► To cite this version:

Robert Neiss, François Berthelot, Jean-Marc Doyen, Philippe Rolet. Reims/Durocortorum, cité des Rèmes : les principales étapes de la formation urbaine. Gallia - Archéologie des Gaules, 2015, La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue, 72 (1), pp.161-176. 10.4000/gallia.1485. hal-01924956

**HAL Id: hal-01924956**

**<https://hal.science/hal-01924956>**

Submitted on 14 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Reims/*Durocortorum*, cité des Rèmes

## *Les principales étapes de la formation urbaine*

Robert NEISS, François BERTHELOT, Jean-Marc DOYEN et Philippe ROLLET

**Mots-clés.** Cité fédérée, chef-lieu de cité, capitale de province, sanctuaire protohistorique, oppidum, projet urbain, enceinte augustéenne, forum, carroyage urbain, autel aux princes de la jeunesse, émissions monétaires.

**Résumé.** Longtemps Reims n'était entré dans l'histoire qu'avec César et la guerre des Gaules. Il est vrai que, malgré une mythologie ancienne revendiquant une origine au moins aussi lointaine que celle de Rome, les témoignages archéologiques antérieurs étaient peu consistants mais surtout ignorés. L'archéologie préventive a progressivement accumulé des données attestant une occupation pouvant remonter au moins au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Le recensement des découvertes anciennes permet même d'imaginer des origines plus lointaines et de distinguer une évolution par grandes étapes successives qui ont abouti à la ville augustéenne et qui se matérialisent dans des interventions concrètes sur la forme urbaine. Des documents remontant à La Tène ancienne associent la naissance du site de Reims à celui de l'organisation du territoire des Rèmes. Un vaste espace, voué à une fonction indéfinie, a pu se développer très tôt sous l'égide d'un sanctuaire surplombant le site. Au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., les occupations se multiplient au centre de la cuvette formant l'assiette de la future ville. Vers la fin de l'Indépendance, un oppidum circonscrit précisément les limites de l'agglomération qui connut un rapide développement au lendemain de la Conquête. Puis l'accession de la ville au statut de capitale de province coïncide avec une entreprise de refondation ambitieuse qui dessine une agglomération d'environ 500 ha, entourée d'une enceinte gigantesque dont le tracé semble rappeler l'ancienneté de la fondation du site, et illustre, par la même occasion, une continuité remarquable de l'implantation foncière et des tracés directeurs.

**Keywords.** Federated city, chief-town, provincial capital, protohistoric sanctuary, oppidum, urban project, Augustan city wall, forum, urban grid, altar to the Youth Princes, currency issues.

**Abstract.** For a long time, Reims' history only began with Caesar and the Gallic Wars. Despite an ancient mythology claiming an origin as ancient as Rome's, previous archaeological pieces of evidence weren't reliable and were mainly ignored. Preventive archaeology gradually gathered data attesting to a settlement founded at least around the 2<sup>nd</sup> c. BC. The inventory of old finds even allows us to speculate on an earlier origin and to make out an evolution through large successive stages, resulting in the Augustan city and showing themselves in tangible changes in the city shape. Documents dating back to La Tène match the birth of Reims site to the organization of Remi's territory. A vast space of an unknown function developed very early under the aegis of a sanctuary overlooking the site. Then, in the 2<sup>nd</sup> c. BC., settlements multiplied in the centre of the basin shaping the siting of the future town. Shortly before the Conquest, an oppidum precisely delineated the settlement's boundaries, and the latter quickly grew later on. Then, the rise of the town to the position of provincial capital coincided with an ambitious new founding initiative which created an urban area of 500 ha, surrounded by a gigantic city wall of which the layout seems to recall the ancient founding of the site and shows a remarkable continuity in the land settling and in the general plan.

Translation : Cécile TUARZE

La recherche des origines d'un peuple, d'une cité ou d'une ville est une très ancienne quête dont nous pouvons retrouver quelques témoignages à Reims dès l'Antiquité. Au x<sup>e</sup> s., Flodoard l'exprime explicitement en précisant que la tradition lui est bien antérieure (*Histoire de l'Église de Reims*, I, 1 ; Sot, 1993, p. 357-364). Selon cette tradition, la naissance de Reims serait intimement liée à Rome, non pas à l'occasion de la conquête césarienne, mais dès les origines puisqu'elle serait contemporaine de la fondation même de Rome, lorsque Remus, le frère de Romulus – ou certains de ses compagnons survivants –, aurait donné son nom à la cité dans laquelle il se serait réfugié. Les *Actes des saints Sixte et Sinice*, dont la date de rédaction

est située à la fin du vi<sup>e</sup> s., repris par Flodoard, suggèrent que la revendication de l'origine commune de Reims et de Rome remonterait à l'Antiquité, lorsque l'on représenta sur la porte de Mars, ce monument emblématique de Reims, les deux jumeaux allaités par la louve. Cette écriture de l'histoire est restée vivace jusqu'à la veille de l'époque moderne ; elle se fonde peut-être sur la réinterprétation, éventuellement déjà d'époque impériale, de la monnaie rème aux trois bustes, très fréquente à Reims, dont le revers plagie les deniers républicains et où la légende ROMA est remplacée par REMO. Le phénomène de création de mythes fondateurs de villes à partir de la réinterprétation d'images monétaires est connu dans l'Antiquité.

On a par la suite imaginé d'autres possibilités, plus lointaines et plus inventives encore, à la faveur du développement des études bibliques et de l'intérêt pour les langues orientales. Le peuplement du monde ayant commencé après le déluge, la descendance de Noé, par la lignée du premier fils, Japhet, aurait été à l'origine des rois des Gaules et en particulier du vingt-troisième, Namnès, père du fondateur de la ville, un certain *Remus*, distinct toutefois du frère de Romulus. On trouve des parallèles dans bien d'autres villes. Ainsi le roi *Lugdus* aurait-il fondé Lyon et *Paris*, la ville du même nom.

Au début du XVII<sup>e</sup> s., Nicolas Bergier (1635), le plus ancien archéologue rémois, malgré sa pratique de terrain, n'a pas échappé à ces élucubrations d'érudits découvrant, avec une certaine ingénuité, l'immense champ de la recherche historique ancienne. Il est, sur ce plan, suivi par ses contemporains, Jean Rogier et Pierre Coquault tout comme Dom Guillaume Marlot (1843-1846, I, p. 88-93).

À la fin du XVIII<sup>e</sup> s. et surtout au XIX<sup>e</sup> s., cette mythologie est oubliée au profit d'une nouvelle construction de l'histoire, centrée cette fois sur les origines césariennes de la ville. La question des antécédents gaulois est sous-jacente, explorée surtout par les archéologues locaux de l'époque, mais reste étrangère aux principales préoccupations des recherches classiques qui se développent parallèlement. On imagine alors que l'agglomération de Reims n'existe réellement qu'à partir de l'arrivée des Romains. Cette thèse est toujours répandue parmi les historiens classiques et même parmi les protohistoriens. La difficulté de faire émerger des données archéologiques sur le territoire propre de la ville explique ce scepticisme récurrent. Il est en effet peu commode de s'aventurer sur des terrains où les documents littéraires ou épigraphiques sont rares, voire inexistantes, et où souvent les documents archéologiques sont tout aussi discrets.

C'est ce silence archéologique qui incite à considérer la présence de *Durocortorum*, dans la liste des villes connues de Posidonios d'Apamée et citées par Strabon, comme une interpolation tardive, reflétant un état des lieux au temps d'Auguste et non à celui de l'Indépendance.

Mise à part l'éventuelle mention de Posidonios d'Apamée, aucun indice ne permet effectivement d'attribuer à Reims une position prééminente dans la cité des Rèmes avant l'arrivée de César, si bien qu'il est tentant d'attribuer à ce dernier seul l'élévation de la ville au rang de chef-lieu, voire même sa création.

La position de capitale de province est à peine mieux renseignée. Elle est admise à cause du seul témoignage de Strabon (*Géographie*, IV, 3,5), qui ne permet pas de situer cette promotion dans le temps mais qui suggère que le choix de *Durocortorum* était lié à l'importance de sa population. C'est à l'archéologie d'apporter l'essentiel des réponses en cherchant à caractériser le fond ancien sur lequel s'est développée la ville romaine. Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la position institutionnelle antérieure de la ville a pu aboutir, assez naturellement, à sa désignation comme centre politique de la cité, puis comme capitale de province dans le cadre du nouvel ordre politique ; ou si une décision arbitraire, justifiée par les considérations purement géopolitiques du conquérant, a façonné le destin de l'agglomération.

Comme c'est la question de la continuité entre l'avant et l'après-conquête qui est posée, celle des origines est donc primordiale et mérite d'être analysée avant celle des modalités de la romanisation.

## LES ORIGINES

### ÉTAT DES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES

Le XIX<sup>e</sup> s., et plus précisément sa seconde moitié, a vu se développer l'intérêt archéologique pour les Gaulois avec le début des recherches sur le terrain. En 1846, Narcisse Brunette, architecte de la ville, a mis à profit ses observations faites à l'occasion des travaux qu'il a menés à Reims pour dessiner un plan de la ville antique où apparaissent les premiers éléments attribués à l'époque gauloise, en l'occurrence un fossé d'enceinte (Brunette, 1846). Les relations de ces découvertes, faites à partir de 1842, se réduisent à quelques lignes peu détaillées (Brunette, 1861, p. 2 et 1885, p. 6). Quelques décennies plus tard, Henri Demitra, agent voyer de la ville, eut à son tour la perspicacité de profiter des divers travaux de voirie effectués en ville pour enrichir les connaissances sur cette même époque. Son plan de la ville et sa publication de 1910 (Demitra, 1910), rassemblent l'essentiel des informations dont on disposait avant les récentes fouilles préventives du dernier tiers du XX<sup>e</sup> s. Les spéculations mythiques et mythologiques sont délaissées par ces hommes de terrain qui s'intéressent désormais aux objets, et plus particulièrement aux monnaies dont la plupart proviennent alors de dépôts funéraires. C'est ainsi que H. Demitra nous informe de la mise au jour de nombreuses tombes gauloises regroupées dans les seuls ensembles funéraires connus pour la période de l'Indépendance. Bien que la description circonstanciée des découvertes fasse défaut, la seule mention d'armes et de torques suffit à authentifier la datation gauloise ancienne de ces nécropoles. Il a également mis en évidence l'existence d'un autre retranchement qui dessine un vaste périmètre, à peu près concentrique au fossé signalé par N. Brunette. Ce deuxième fossé, bien plus vaste que le précédent, suit un tracé quasi circulaire autour de la ville, mais il se rattache, aux deux extrémités, à la Vesle qui en ferme le périmètre à l'ouest. Cette grande enceinte est une des particularités de la topographie antique de Reims et joue un rôle éminent dans le développement de la forme urbaine de la ville depuis ses origines.

C'est à É. Cauly (1911a et 1911b) que revient le mérite d'avoir tenté une première synthèse sur les origines gauloises de Reims. S'appuyant sur les travaux de N. Brunette et les découvertes de H. Demitra, il restitue un site gigantesque caractérisé par deux enceintes concentriques dont la plus grande enclot une vaste surface de plus de 500 ha. La fortification réduite, de l'ordre d'une cinquantaine d'hectares, forme, selon lui, l'*oppidum* proprement dit alors que la grande circonvallation protégeait un espace vide servant aux rassemblements épisodiques et à la protection des populations des alentours en cas de nécessité.

Cette hypothèse de restitution n'a guère été reprise par la suite dans la littérature jusqu'aux découvertes plus récentes qui, à partir des années 1970 (Neiss, 1976), ont pu confirmer l'existence du fossé et sa datation antique.

Peu avant les observations faites par H. Demitra, des recherches menées dans la région de Cernay-les-Reims par Ch. Bosteaux-Paris (1898) avaient, de leur côté, abouti à l'idée que l'ancien site central des Rèmes pouvait se trouver au Mont de Berru, une butte qui domine la plaine de Reims à l'est, à

7 km du centre de la ville (Boussinesq, Laurent, 1933, p. 55). Mais, mises à part quelques nécropoles marniennes fouillées alors dans les villages environnants, aucune découverte n'a pu confirmer l'existence d'un établissement gaulois sur la hauteur elle-même.

Durant les trente dernières années, les nombreux chantiers d'urbanisation et d'équipement du territoire ont fourni l'occasion de multiplier les observations lors de sondages réalisés dans le cadre de diagnostics archéologiques et de fouilles préventives, tant dans l'espace urbain que dans la grande périphérie de Reims. En ce qui concerne la ville proprement dite, la plupart de ces découvertes récentes ont fait l'objet d'une notice dans la revue *Gallia informations* (Neiss, 1985 et 1998-1999). Les opérations de la périphérie sont généralement consignées dans les *Bilans scientifiques régionaux* à partir de 1997.

Un premier bilan de ces opérations, dont beaucoup n'ont pas encore été publiées de manière circonstanciée, permet de dégager une nouvelle problématique et des hypothèses de travail susceptibles d'orienter les recherches à venir.

## TOPOGRAPHIE ET ORGANISATION DU SITE

Le cadre géographique du site de Reims a déterminé, de manière pérenne, l'assiette de l'implantation humaine. Les découvertes successives confirment la grande stabilité du schéma d'occupation et de développement de l'agglomération. On retrouve cette permanence à trois niveaux d'échelle différents : celui de la plaine de Reims, au milieu de laquelle se trouve la ville d'hier et d'aujourd'hui ; celui de l'emprise de l'agglomération qui n'a pas bougé depuis ses origines ; celui enfin d'un monument particulier, un sanctuaire, connu à l'époque romaine mais dont l'existence pourrait bien remonter aux origines.

### LA PLAINE DE REIMS

Ce que l'on peut appeler la plaine de Reims correspond à une cuvette naturelle circulaire dont le point bas, au centre, se situe à 80 m d'altitude. Elle est délimitée par des hauteurs bien visibles dans le paysage et qui culminent vers 250 m, au sud et à l'ouest. Au nord et à l'est, les reliefs sont moins accentués mais restent visibles au loin.

Les routes anciennes et modernes empruntent des passages qui se découpent dans ces collines, en particulier ceux creusés par la Vesle qui draine l'espace en le traversant de part en part, du sud vers le nord-ouest.

La cuvette, d'un diamètre remarquablement régulier – un peu plus de 15 km –, offre un panorama singulier dans lequel l'ensemble de l'espace est couvert par le regard où que l'on se trouve. Le site antique s'est installé en bordure de Vesle, au milieu de cette unité géographique structurant l'espace de manière très nette.

Le rayon, d'environ 7 à 8 km, correspond aux distances d'extension du *suburbium* de Rome selon X. Lafon (2001) et à celle que peut parcourir, en aller-retour, un paysan dans la journée (MacMullen, 1986, p. 56). La correspondance entre la topographie et les conditions socio-économiques permettant

l'émergence d'un centre d'attraction donne une grande unité à cet ensemble bien délimité.

Le recensement sommaire de l'ensemble des données archéologiques disponibles dans cet espace particulier, à l'époque de La Tène, montre que la répartition des occupations formait un maillage assez dense de petits établissements appartenant majoritairement à La Tène ancienne et à La Tène moyenne. En effet, trente-six sites sont répertoriés dans la plaine, hormis ceux qui sont compris dans l'espace urbain, et vingt-sept d'entre eux sont datés de cette période ancienne (Neiss, Rollet, 2011, p. 45). La répartition dans l'espace considéré est équilibrée et forme donc un échantillon assez représentatif.

On verra que cet état d'occupation vaut pour les périodes antérieures à La Tène récente mais qu'il est modifié par la suite. Aux mêmes époques anciennes, apparaissent, à Reims, des sites qui font pendant à ceux qui occupent la plaine mais qui présentent des particularités originales.

### LE SITE ORIGINEL DE LA VILLE

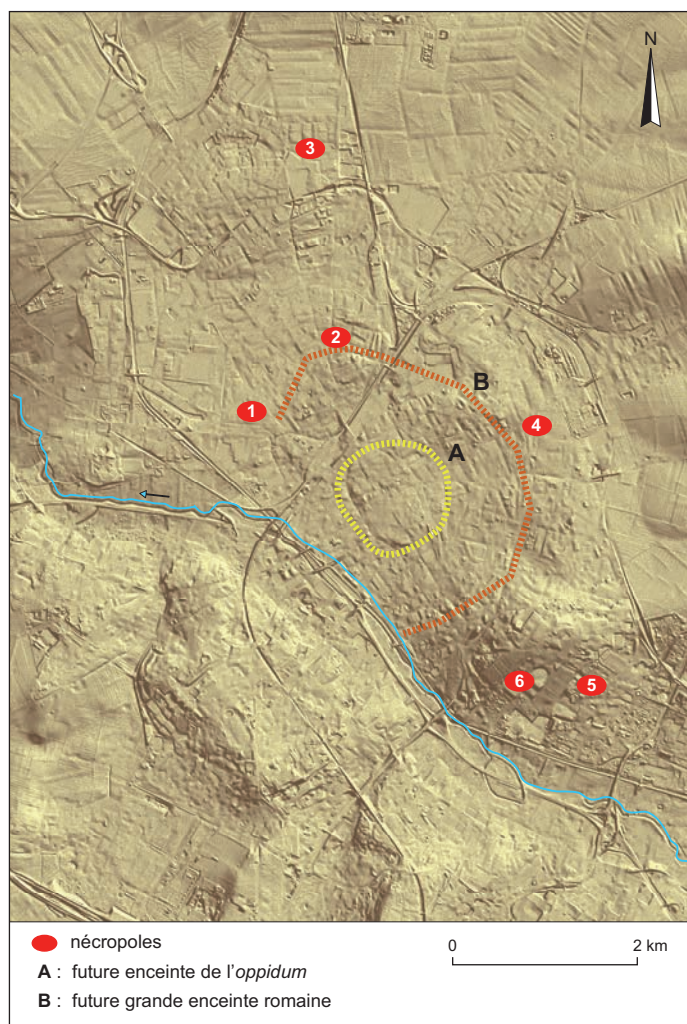
Dans l'emprise de la ville actuelle, ont été découvertes des nécropoles dont la répartition spatiale est notable. Leur disposition semble délimiter un espace dont les contours se pérennisent par la suite, tout au long de l'Antiquité (fig. 1). L'emprise de la future agglomération semble en effet se dessiner dès l'époque la plus ancienne en fixant le cadre dans lequel l'habitat va évoluer au cours des différentes étapes de la constitution du tissu urbain (Neiss, 1984, 2004a et 2004b ; Neiss, Feuvrier-Prévotat *et al.*, 2014).

De rares occupations du Hallstatt et du début de La Tène sont attestées sur deux sites bordant la rue des Capucins (Neiss, 1998-1999, « Reims D », Berthelot ; Neiss, 1998-1999, « Reims F », Balmelle ; Balmelle, Berthelot *et al.*, 1990, p. 15-26). Quelques fosses y témoignent d'une fréquentation au moins sporadique.

En revanche, les nécropoles, signalées par H. Demitra (1910, p. 8-10) et répertoriées par E. Schmit (1926-1927 et 1927-1928, p. 227-228), présentent la particularité d'être assez nombreuses – il y en a cinq – et surtout d'être réparties autour de l'espace délimité par l'enceinte repérée par H. Demitra, que l'on attribue actuellement à la première moitié du règne d'Auguste (« Reims » *in* Neiss, 1998-1999 ; Berthelot, Poirier *et al.*, 2013, p. 52). Elles dessinent ainsi les limites de l'extension urbaine du Haut-Empire.

Or ces nécropoles sont antérieures à La Tène finale, comme l'indiquent les brèves descriptions dont nous disposons et qui mentionnent la découverte d'armes et de torques.

Elles se situent respectivement au nord-ouest, dans le quartier Clairmarais, aux abords de la rue de Courcelles (bracelets ou torques) ; au nord, au lieu-dit les Trois Piliers et place Luton (poteries et monnaies des « Catalaunes », en réalité des potins des Rèmes du type LT 8124) ; au nord-est, rue des Courtes-Martin, près de la route de Witry ; au sud, enfin, près de la route de Châlons et du chemin de Saint-Léonard, au champ Dolent et au parc de Champagne. En 2000-2001, une nouvelle nécropole datant des <sup>v</sup><sup>e</sup>-<sup>iv</sup><sup>e</sup> s., avec tombes à char, a complété cet ensemble au nord, dans le quartier de la Neuville (Desenne, Bonnabel, 2001). Le fait qu'à l'intérieur des limites ainsi définies, aucune autre sépulture gauloise n'a jamais été signalée anciennement, ni découverte au cours des fouilles récentes, est notable.



**Fig. 1** – Le site de Reims/Durocortorum aux origines : 1, rue de Courcelles ; 2, les Trois Piliers et place Luton ; 3, la Neuville ; 4, rue des Courtes-Martin, près du pont de Witry ; 5, champ Dolent ; 6, parc de Champagne (DAO : F. Berthelot, R. Neiss, source : SRA Champagne-Ardenne et Inrap ; fond de carte : Reims Métropole et GEGENAA-URCA).

La question de la datation du fossé d'enceinte – supposé augustéen – est encore en suspens, mais il suffit de constater la concordance entre la disposition des nécropoles et le tracé de l'enceinte pour saisir une pérennité topographique qui semble se manifester antérieurement au II<sup>e</sup> s. av. J.-C., peut-être à une époque précédant l'apparition d'un habitat structuré.

## UN SANCTUAIRE ?

Si aucune occupation organisée n'est connue pour cette période ancienne, deux découvertes, toujours signalées par H. Demittra (1910, p. 9), attirent toutefois l'attention sur un quartier périphérique proche de la grande enceinte, au nord, au lieu-dit des Trois Piliers. On y a trouvé, lors de la construction d'une usine, plus de 400 monnaies gauloises dont quelques-unes en argent et les autres en potin, attribuées, sans autre

précision, à la Gaule Belgique. Une telle concentration de monnaies gauloises dans un secteur restreint, situé entre la place Luton et l'église Saint-Benoît, n'est certainement pas anodine.

Il se trouve que cet espace occupe effectivement une des hauteurs qui dominent Reims en périphérie septentrionale, juste à l'intérieur de la grande enceinte. Un modeste dénivelé, d'une quinzaine de mètres par rapport au centre de l'agglomération, suffit à singulariser le lieu dans un paysage non bâti.

En 1998, le sommet de la colline, le long des rues Belin et Paulin-Paris, a livré les vestiges imposants d'un sanctuaire gallo-romain de la fin du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Rollet, 2004). Aucun indice de constructions plus anciennes n'a été relevé dans l'emprise de la fouille, mais d'importants travaux de terrassement et d'excavation précédant l'édification du monument ont détruit toute trace d'éventuelles constructions antérieures. On peut tenir pour vraisemblable qu'un sanctuaire plus ancien ait occupé les lieux auparavant, comme on a pu le constater sur bien d'autres sites comparables (Péchoux, 2008, p. 83 et suiv.).

La découverte des monnaies, à proximité immédiate, ne peut qu'appuyer cette hypothèse et permet même de supposer l'existence d'un sanctuaire remontant à l'Indépendance. Chez les Rèmes, les seuls sites suffisamment documentés ayant livré plusieurs centaines de monnaies gauloises sont en effet exclusivement des sanctuaires. La différence d'orientation des structures du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. par rapport au carroyage d'époque romaine peut constituer un autre indice d'antériorité. Le quartier de la rue Belin est en effet au contact direct du carroyage augustéen et aucune contrainte topographique particulière ne semble justifier une déviation de quelques degrés.

Si une telle hypothèse se vérifiait, un sanctuaire aurait accompagné les premiers aménagements du site comprenant un vaste périmètre placé sous sa tutelle.

Des caractéristiques topographiques de ce type sont déjà connues ailleurs à l'époque gauloise. L'exemple du Titelberg (Luxembourg) vient immédiatement à l'esprit, avec la différence que nous sommes, à Reims, en présence d'un site extrêmement vaste, de l'ordre de 500 ha, délimité par des nécropoles. À l'époque romaine, la position périphérique de temples accompagnant des sites urbains est également répandue mais elle est souvent associée, dans l'état actuel des recherches, à la création de la ville elle-même (Van Andringa, 2002, p. 5-77). L'existence d'un lieu de culte préromain est en effet généralement difficile à mettre en évidence, comme c'est le cas à Reims. Mais de nombreuses traces d'une occupation plus ancienne sur ces lieux de culte ont été répertoriés à Trèves, à Avenches et dans bien d'autres lieux (Péchoux, 2008, p. 83-86).

Le fait que le sanctuaire soit englobé dans l'enceinte connue à l'époque augustéenne peut également être considéré comme une indication d'antériorité.

Ainsi, avec l'ensemble de ces constats et hypothèses, on dispose d'un faisceau d'indices qui autorise à imaginer la création ancienne d'un grand espace, bien délimité, peut-être par un enclos, et dont la fonction, encore indéterminée, pourrait être associée à un édifice cultuel disposé en périphérie et en position dominante.



Fig. 2 – Potin rème « à l'ange » Sch. 193 (vers 200 av. J.-C.)  
(cliché : J.-M. Doyen, Université de Lille, HALMA).



Fig. 3 – Bronze rème à la légende REMO/REMO Sch. 148  
(cliché : J.-M. Doyen, Université de Lille, HALMA).

## LES ÉLÉMENTS DE CHRONOLOGIE

À travers l'examen des éléments archéologiques se rapportant aux origines de l'agglomération de Reims, il semble se dégager un moment significatif se situant entre LT C2 et LT D1a récente. Les données recueillies sur les sites de la grande périphérie de la plaine de Reims ouvrent des perspectives intéressantes sur la datation des origines de l'agglomération puisque de nombreux sites ruraux, occupés auparavant, disparaissent. Ils sont vingt-sept pour la première période et il n'en reste ensuite que neuf. Il est tout aussi significatif de constater, au même moment, l'apparition d'occupations, plus ou moins caractérisées, dans le site central délimité par la ceinture de nécropoles mise en évidence par H. Demitra. Là, de trois sites connus à la période ancienne, on passe à quatorze. Les nécropoles, fouillées anciennement, font partie de ce lot. Les critères de datation ne sont pas très précis mais les points d'observation provenant des fouilles récentes donnent des indications plus nettes.

Les plus anciens sites identifiés par le mobilier céramique couvrent la période de LT C2 et LT D1 et se répartissent sur l'ensemble de l'aire occupée ensuite par l'*oppidum* : 6-8 rue des Moissons (Neiss, 1998-1999, Rollet, « Reims Q », in Rollet, 1994a), 7bis rue d'Anjou (Neiss, 1998-1999, Rollet, « Reims A », in Rollet, 1994b) et 57 rue des Capucins (Neiss, 1998-1999, Balmelle, « Reims E », in Balmelle, 1994). Sur la place Drouet-d'Erlon, des vestiges d'habitat, comprenant des trous de poteau et des sablières de fondation, précèdent la construction de l'enceinte (Neiss, 1998-1999, Rollet, « Reims M », in Rollet, 1994c, p. 5-8) et, juste à l'intérieur du fossé de l'*oppidum*, rue de l'Écu, un fossé et un silo ont été datés de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ou du tout début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Rollet, Louis, 2005, p. 18-24).



Fig. 4 – Statère d'or rème à la légende LVCOTIOS Sch. 30, classe III  
(vers 60-50 av. J.-C.) (cliché : J.-M. Doyen, Université de Lille, HALMA).

Des indications complémentaires sont fournies par l'analyse des découvertes monétaires (Doyen, 2014). Grâce à l'examen des contextes archéologiques champenois, de mieux en mieux datés, il est désormais possible de retracer, dans ses grandes lignes, l'évolution du monnayage des Rèmes depuis la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. jusqu'à l'installation d'un atelier monétaire provincial romain vers 19-18 av. J.-C.

La production d'une « petite monnaie » destinée à un véritable usage économique apparaît chez les Rèmes au moment où émerge un état structuré, à la fin de LT C1. Il s'agit des potins dits « à l'ange » Sch. 193 (fig. 2), datés peu avant 200 av. J.-C., dont le revers copie un didrachme romano-campanien frappé entre 265 et 242 av. J.-C.

La Tène C2 (190-150) est marquée par la production de quatre séries (successives ?) de potins (DT 150, Sch. 186, cl. Ia et cl. II, Sch. 203) dont l'ordre chronologique n'est pas encore formellement établi. À la fin de LT C2, apparaissent encore deux brèves séries de monnaies coulées (Sch. 192 et DT 154), auxquelles succède la production, à très grande échelle, du potin « au personnage marchant » (Sch. 191). Elle est diffusée de la Grande-Bretagne à l'Europe centrale et se situe, d'après les contextes, entre 150, voire 160, et 110-105 av. J.-C., soit sur l'ensemble de LT D1a et les premières années de LT D1b. Cette dernière période est marquée par l'apparition des premières monnaies frappées en cuivre, portant des légendes grecques (lues désormais KAKΛOC/OΛIIOC et autres, Sch. 151), dont la frappe s'étale sur plusieurs décennies. Ces piécettes accompagnent les deux ultimes séries de potins rèmes (Sch 194, vers 110/105-80 av. J.-C. et Sch. 195, vers 80-60/55 av. J.-C.).

La période de la guerre contre les Romains, très complexe sur le plan numismatique, voit la disparition rapide du monnayage de potin et l'apparition de bronzes frappés portant des légendes latines : KRACCVS REMO, REMO/REMO (fig. 3), ATESOS, ATISIOS REMOS. La même période des années 60-50 av. J.-C. est caractérisée par la frappe de statères épigraphes « à l'oeil », de divisionnaires d'or allié et de bronzes portant les noms de deux magistrats, LVCOTIOS (fig. 4) et VOCARANT(OS).

Les très abondantes émissions d'or anépigraphes « à l'œil » (Sch. 30), qui ont mis en œuvre plus de 40 tonnes d'or, sont difficiles à situer chronologiquement, faute de contextes fiables. Il est toutefois probable qu'elles apparaissent au cours de LT D1, entre 120 et 90 av. J.-C., pour se poursuivre jusqu'à l'arrivée des Romains puisque le type est très abondant parmi les trouvailles éparses de Saint-Thomas le Vieux-Laon, identifié avec vraisemblance à l'*oppidum* césarien de *Bibrax* situé à une trentaine de

kilomètres au nord-ouest de Reims, en direction de Laon, près de la frontière séparant les Rèmes des Suessions.

Si les potins attribuables à LT C2 sont encore relativement peu fréquents à Reims (28 ex. sur 910 monnaies gauloises actuellement archivées), ceux que les contextes permettent de situer à la transition de LT C2-D1a, vers 160-140 av. J.-C., sont très abondants (71 ex. minimum, plus d'une centaine sans doute). Ce numéraire « ancien » se concentre dans l'aire où s'implantera par la suite l'*oppidum*, mais il déborde largement de cette zone, pour s'étendre sur près de 150 ha (le probable sanctuaire des Trois Piliers non compris, faute de descriptions précises).

Un phénomène particulier se dessine donc à cette période et paraît cohérent avec la plupart des données chronologiques dont on dispose à ce jour, et qui font apparaître un développement de l'occupation du site central au début ou dans le courant du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

Ces observations traduisent un développement de l'agglomération par un effet de concentration se produisant au détriment de la campagne environnante. En même temps que l'habitat, se seraient alors regroupées les forces productives exploitant le terroir environnant. Le site central aurait alors géré directement l'espace rural périphérique, en modifiant sans doute autant les modes de production que le régime des propriétés foncières et de l'organisation sociale.

Comme la région fournit des céréales et des animaux d'élevage, on imagine aisément un grand marché qui se structure tant pour les échanges régionaux que pour un commerce éventuellement plus éloigné, grâce à une concentration des marchandises qu'il est, en outre, plus facile de protéger de la sorte que lorsqu'elles étaient dispersées dans l'espace. La circulation monétaire témoigne des échanges lointains puisque les monnaies exogènes sont particulièrement abondantes à Reims, au contraire des autres grands sites Rèmes, comme Château-Porcien par exemple, ou les sanctuaires ardennais de Baâlons-Bouvellemont et de Ville-sur-Lumes (Doyen, 2010).

Ce processus d'évolution a déjà été observé en concomitance avec l'émergence des *oppida*. V. Guichard (2007) a bien résumé le phénomène de disparition des fermes isolées à la fin du III<sup>e</sup> s. et surtout au début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., au profit de bourgades fortifiées ou non. L'exemple d'Acy-Romance (Lambot, Méniel, 2000) donne des repères chronologiques plus documentés et illustre bien ce phénomène. Dans le cas de Reims, où n'est pas attestée l'existence d'une fortification à cette époque, semble se dessiner un processus évolutif suivant lequel un site ancien, dont la vocation initiale n'était pas celle d'un habitat pérenne, a pu servir de cadre au développement d'une agglomération centrale, contrôlant le territoire environnant.

## L'OPPIDUM

Sans entrer dans le débat portant sur la définition de l'*oppidum* gaulois, le terme est utilisé ici pour distinguer clairement la phase d'agglomération ouverte qui définit le site de Reims, à l'origine de son occupation attestée, de celle qui suit l'édification d'un rempart, dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Il est en effet patent que l'érection de la fortification constitue une étape importante dans l'évolution du site et peut être un palier significatif dans la construction d'un

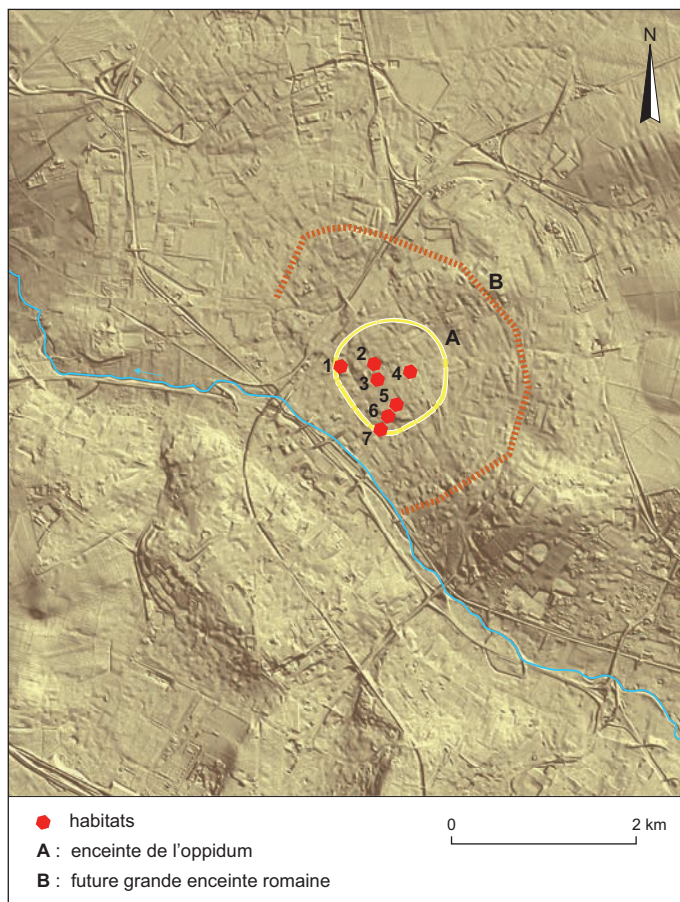


Fig. 5 – L'oppidum de Reims/Durocortorum : 1, place d'Erlon ; 2, rue de Pouilly ; 3, rue Carnot ; 4, rue Eugène-Desteuque ; 5, rue d'Anjou ; 6, rue Chanzy ; 7, rue des Capucins (DAO : F. Berthelot, R. Neiss, sources : SRA Champagne-Ardenne et Inrap ; fond de carte : Reims Métropole et GEGENAA-URCA).

statut politique nouveau qui va de pair avec une caractérisation urbaine de l'agglomération.

## L'OPPIDUM GAULOIS

### LE REMPART

Le tracé du retranchement gaulois, proposé dès le milieu du XIX<sup>e</sup> s. par N. Brunette, était toutefois largement restitué à partir d'observations sporadiques et d'hypothèses qui se sont révélées plus qu'approximatives en raison de la confusion faite alors, faute d'indices chronologiques suffisants, entre les tronçons du fossé gaulois et ceux qui appartiennent au rempart de l'Antiquité tardive.

Ce n'est qu'à partir des années 1980 que des observations répétées ont permis de suivre avec une précision très satisfaisante le parcours de l'ouvrage (fig. 5), et fourni des informations très utiles sur son architecture et même sur sa datation.

Le tracé dessine un périmètre de forme quasi circulaire qui ceint, en une courbe régulière, un point fixé dès cette époque comme le centre de la ville jusqu'aux derniers siècles du Moyen Âge. Il se caractérise également par sa disposition concentrique à la grande enceinte mais aussi au rempart du

iv<sup>e</sup> s apr. J.-C. avec lequel il se confond presque en deux points opposés. Cela explique la confusion qui a longtemps superposé en partie les deux fossés. Le tracé a été repéré en plusieurs endroits bien répartis montrant que son emprise s'élargit nettement vers l'est et vers l'ouest, bien en avant du fossé de l'Antiquité tardive. Longeant l'arrière de la porte de Mars, sa courbe passe à l'est, à la hauteur de l'église Saint-André, puis contourne la porte Bazée par le sud et rejoint la place Drouet-d'Erlon avant de se refermer.

En 1993, la fouille du 57 rue des Capucins (Balmelle, 1995, p. 37) a fourni des éléments inédits sur l'élévation du rempart. On avait toujours soupçonné l'existence d'un rempart de terre constitué des déblais du fossé. Des vestiges apparents de cette levée de terre ont été reconnus sur le terrain. Ils étaient conservés sur une hauteur d'environ 2 m et sur une dizaine de mètres de largeur à la base. La masse du remblai est constituée de craie qui provient, à l'évidence, du fossé contigu.

La hauteur, restituée à partir de l'emprise au sol et de la masse issue du fossé, peut être proche d'une dizaine de mètres. La pente, dont l'inclinaison devait voisiner 45°, a pu être accentuée, davantage encore à l'avant, avec un habillage de grosses pierres servant à conforter le talus. Des vestiges importants de ce dispositif ont été retrouvés à la base de la levée et semblent étayer cette hypothèse. On peut aussi imaginer une palissade couronnant le tout.

Ce talus surplombe le fossé creusé à l'avant et qui présente un profil irrégulier suivant les endroits où il a été relevé. La largeur la plus importante a été reconnue rue Gambetta avec presque 50 m d'ouverture et la profondeur varie de 5 m à 6 m au minimum à près de 14 m. Il apparaît que, dans les parties hautes du site urbain, du côté oriental de la ville, la profondeur est plus importante que dans le bas. Le fond du fossé devait y atteindre la nappe phréatique à une profondeur bien moindre et ne pouvait pas descendre sous le niveau de la Vesle qui passe à l'ouest.

La fouille de la rue des Capucins a aussi fourni, pour la première fois, de précieuses informations sur la chronologie du rempart dont la levée de terre recouvre des constructions antérieures, datables du premier quart du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. Ces données sont confirmées par la récente analyse par <sup>14</sup>C, faite sur un squelette humain trouvé place Drouet-d'Erlon, dans le comblement d'une sablière recouverte par le rempart (Rollet, 1994c, analyse complémentaire hors rapport) et qui donne une fourchette comprise entre 175 et 100 av. J. C.

## LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OCCUPATION

Autant l'ouvrage défensif de l'*oppidum* est bien documenté, tant pour son tracé que pour son architecture, autant l'occupation de l'aire enclose reste difficile à caractériser en raison de la modicité des structures mises au jour.

Plusieurs découvertes ont livré des témoignages de fréquentation, le plus souvent des fosses détritiques contenant des indices chronologiques précis. Les structures de surface ont énormément souffert des occupations ultérieures comme dans tous les sites urbains.

Au 56-58 rue Chanzy, trois fosses ont été mises au jour au niveau du substrat crayeux. Leur remplissage a fourni un matériel céramique assez abondant (1 213 tessons pour un

NMI de 119) attribuable à la toute fin de la période gauloise de LT D2a (entre 75 et 50 av. J.-C.) (Deru, Corsiez, 2003), ainsi qu'un fragment de bracelet en verre bleu cobalt à profil en « D » qui apparaît dès LT D1 (Balmelle, Neiss, 2003, p. 37-38).

Rue Carnot, les fouilles menées en plein cœur de la surface enclose par le fossé gaulois ont livré cinq fosses sur une surface restreinte de 300 m<sup>2</sup>. Contenant un mobilier abondant, ces fosses attestent une occupation dense. 3 800 tessons de poterie étudiés appartiennent à la période de LT D2a (Joly, 1995a, p. 79 et suiv.).

Rue d'Anjou, comme dans la rue Carnot, les fosses mises au jour ont fourni des ensembles céramiques datés de la fin de la période gauloise attestant une occupation continue durant de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. Trois fosses appartiennent à la première phase d'occupation de l'extrême fin de LT D1b (premier quart du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Cinq autres, qui leur succèdent, sont comblées à LT D2a (deuxième quart du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.) (Rollet, 1994b).

Rues des Capucins et Boulard, a été mise au jour, en 1993, une concentration importante de sept fosses et de plusieurs alignements de trous de poteau. L'ensemble de ces structures était scellé par la levée de terre, encore en place, du rempart de l'*oppidum* (Balmelle, 1995, p. 7 et suiv.). Le mobilier, constitué pour une grande part de jattes carénées, d'écuelles à bord rentrant, de vases type « balustre » ainsi que d'un fragment de vase peint de type élané (découverte assez rare sur un site d'habitat) permet d'attribuer cette occupation à la fin de LT D1b.

Pour l'ensemble de ces sites, les datations sont fournies exclusivement par la céramique. L'absence de mobilier métallique – notamment des fibules – empêche de les affiner. Ces découvertes indiquent une concentration assez dense de l'occupation dans une aire essentiellement confinée dans l'espace enclos. Des observations, faites également dans la zone proche de la Vesle, révèlent sans doute un lien vraisemblable entre l'agglomération et la rivière toute proche, mais écartée de l'enceinte.

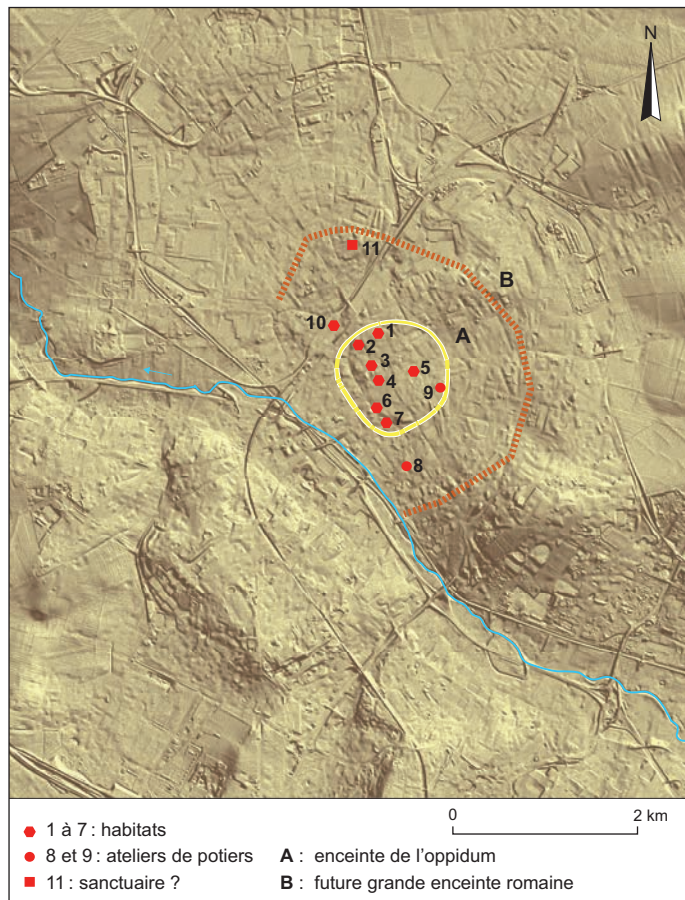
Les habitats ne sont connus que par quelques traces de sablières qui ne donnent jamais de plans complets de constructions et ne permettent pas de saisir de manière satisfaisante l'organisation et la structuration de l'occupation. Il est tout aussi difficile d'établir l'existence d'une orientation constante du bâti et d'un éventuel carroyage géométrique des rues, comme c'est le cas, à la même époque, à Condé-sur-Suippe/Variscourt (Pichon, 2003, n° 211, p. 199-202).

## L'AGGLOMÉRATION GALLO-ROMAINE PRÉCOCE

Plusieurs chantiers de fouilles ont mis en évidence les vestiges d'une organisation urbaine postérieure à la Conquête, mais antérieure à celle qui se développe pendant l'époque augustéenne<sup>1</sup>. Les limites chronologiques entre les deux états

1. Dans le cadre du projet collectif de recherches (PCR) sur les publications archéologiques de Reims, une équipe de l'Inrap dirigée par P. Stocker et E. Jouhet, travaille à une synthèse de cette période et reprend les données des fouilles anciennes, notamment l'étude céramologique, afin de dater des sites qui posent encore problème comme, par exemple, le 17, boulevard de la Paix (DRAH, 1977, p. 73-75) et le 25 rue Libergier (Berthelot, Neiss, 1985, p. 42-55).





**Fig. 6** – Sites de la ville gallo-romaine précoce de Reims/Durocortorum : 1, rue du Temple ; 2, rue du Général-Sarrail ; 3, rue de Pouilly ; 4, rue Carnot ; 5, rue Eugène-Desteuque ; 6, médiathèque ; 7, rue Chanzy ; 8, rue de l'Équerre ; 9, usine Debard ; 10, boulevard Joffre ; 11, rue Belin (DAO : F. Berthelot, R. Neiss, sources : SRA Champagne-Ardenne et Inrap ; fond de carte : Reims Métropole et GEGENAA-URCA).

successifs mais assez rapprochés de la ville restent encore à préciser. Ces éléments, généralement liés à des structures d'habitat en bois et torchis, consistent en des vestiges de rues qui se distinguent des plus récentes par leur position décalée dans l'espace et, parfois, par une orientation légèrement différente. On retrouve également ces orientations divergentes, à l'état fossilisé, dans l'organisation parcellaire d'un îlot situé à proximité du rempart gaulois, immédiatement à l'extérieur (Balmelle, Berthelot *et al.*, 1988, p. 23-32). La multiplication des structures artisanales illustre par ailleurs le développement d'une activité importante dès après la Conquête.

## ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE URBAINE

Les éléments d'urbanisme actuellement connus indiquent qu'à l'origine, un maillage apparemment orthogonal organisait le seul espace circonscrit par l'enceinte (fig. 6). Il est difficile de savoir s'il faut attribuer cette organisation à une intervention éditiltaire innovante, ou si l'urbanisation postérieure à la Conquête s'est contentée d'investir les espaces antérieurement délimités. Autrement dit, s'il y a eu manifestation d'une étape d'urbanisation propre au nouvel ordre des choses ou si le déve-

loppement s'est moulé dans une configuration préexistante, remontant à l'Indépendance ! L'exemple de la médiathèque centrale, rue des Fuseliers (Balmelle, Sindonino, 2004), plaide en faveur du premier terme de l'hypothèse même si les axes majeurs – *cardo* et *decumanus* – paraissent plus anciens.

L'existence de rues ou de ruelles décalées a pu être mise en évidence à plusieurs reprises : 56-58 rue Chanzy (Balmelle, Neiss, 2003, p. 42), 17-27 rue du Général-Sarrail (Balmelle, 1994, p. 5-14), rue de Pouilly (Stocker, 2011, p. 53-63) et plus récemment rue du Temple (Bontron, Péchard, 2014, p. 49-66). Dans le cas de la rue Chanzy, des caves précoces, abandonnées puis enfouies sous une rue d'époque augustéenne, attestent concrètement le remaniement du réseau viaire par l'arasement de constructions qui s'ouvraient sur une autre rue, nécessairement décalée mais non retrouvée, dans l'aire fouillée. Elles succèdent à une occupation de LT D2a constituée de fosses appartenant à un niveau d'occupation établi à même le paléosol périglaciaire. Ces structures sont abandonnées dans les années 80 à 50-40 av. J.-C. Les caves, quand à elles, sont rebouchées dans les années 30-25 à 15-10 av. J.-C. Elles sont ensuite immédiatement recouvertes d'un remblai de nivellement en craie qui sert d'assise à la première chaussée du quadrillage augustéen. Sa construction est donc légèrement antérieure à la période de 15-10 à 5-1 av. J.-C. comme l'indique la céramique prélevée dans sa couche de fréquentation.

Sur les sites de la rue du Général-Sarrail, de la rue de Pouilly et de la rue du Temple, on a relevé des rues dont la datation précoce, donnée par le mobilier céramique, est confirmée par l'étude des monnaies. Dans les deux premiers sites, ces rues divergent légèrement de l'orientation du carroyage classique, d'environ trois degrés et, rue du Temple, la rue initiale qui sera en partie recouverte par une rue augustéenne, longe la fortification gauloise.

Rue du Général-Sarrail, ont également été mises au jour deux rues précoces dont la construction et l'abandon se situent entre 50 et 10 av. J.-C. (fig. 7). La rue est-ouest tend à suivre l'orientation du rempart de l'*oppidum* et sera intégrée ensuite au réseau augustéen. La rue nord-sud rejoint celle mise au jour rue de Pouilly, où deux rues précoces succèdent à une occupation constituée de trous de poteau et de fosses, dont l'abandon est daté entre 50 et 30 av. J.-C. Elles comprennent des niveaux de circulation bordés de caniveaux. Elles sont abandonnées à partir des années 15 à 20 apr. J.-C. et remplacées par des habitats en matériaux légers.

Rue du Temple, sur des surfaces explorées limitées, une rue installée sur des niveaux d'occupation antérieurs à la Conquête a été étudiée. La construction de la première chaussée se situe dans une fourchette assez large allant de 70 à 30 av. J.-C. et la fin de son utilisation, vers les années 1 à 15 apr. J.-C. Une rue appartenant au carroyage augustéen, avec une largeur plus importante et une orientation légèrement différente, est ensuite aménagée et suit encore le tracé de la fortification gauloise.

Boulevard Joffre (Balmelle, Berthelot *et al.*, 1988, p. 23-32), dans un îlot situé à l'extérieur et proche du fossé de défense, le parcellaire présente un changement d'orientation qui se produit au moment de l'implantation du quadrillage augustéen. Lors de cette réorganisation, les façades sur rue sont alignées sur le nouveau tracé alors que, au cœur de l'îlot, les constructions ont gardé une orientation plus ancienne. Cette dernière remonte



Fig. 7 – Vue d'ensemble de la rue du Général-Sarrail depuis le sud de la rue nord-sud, abandonnée vers 10 av. J.-C., avec le tracé des caniveaux bordiers à gauche (cliché : A. Balmelle, Inrap).

à l'époque où les terrains *extra muros* n'étaient pas jalonnés<sup>2</sup> et où ils ont été construits, de manière spontanée, suivant une orientation tangentielle à celle du fossé.

Ces vestiges d'un ordonnancement antérieur attestent d'une expansion urbaine précoce qui a débordé des limites dessinées par l'enceinte de l'*oppidum*. À l'évidence, un afflux de population a entraîné la colonisation d'espaces urbanisés de manière spontanée, à la fois par manque d'espaces *intra muros* et peut-être à cause de la proximité de quartiers artisanaux qui se développaient dans les mêmes zones périphériques.

2. En 1988, les moyens alloués à cette opération n'ont permis de fouiller que très partiellement les vestiges les plus anciens et le peu qui a été étudié donne une datation de la fin de la période augustéenne.

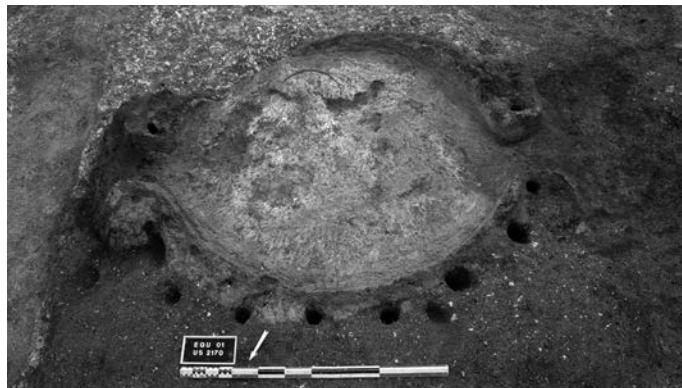


Fig. 8 – Vestiges d'un four de potier à double alandier, utilisé pour la cuisson de récipients, en terra rubra, daté entre 30 et 15 av. J.-C., rue de l'Équerre (cliché : Ph. Rollet, Inrap).

## LES CONSTRUCTIONS

Des sites, encore peu nombreux à l'heure actuelle, ont livré des traces d'habitats romains précoces. Dans tous les cas, il s'agit de constructions sur poteaux avec des murs en torchis dont des traces ont été observées dans les couches de démolition. À ces structures, appartiennent des niveaux d'occupation – reposant directement sur le paléosol périglaciaire coiffant la craie géologique – et des fosses aux fonctions indéterminées. Aucun plan ne peut être restitué en raison de l'oblitération de ces structures par les occupations postérieures. Dans plusieurs cas, on a observé la présence d'une couche de démolition qui semble immédiatement antérieure à la refondation de l'époque augustéenne. Peu épaisse et constituée de torchis légèrement rubéfié, cette couche a été observée rue de Pouilly, rue Eugène-Desteuque (Sindonino, 2005, p. 36), rue Carnot (Rollet, Balmelle, 1995, p. 26) et à la médiathèque (Balmelle, Sindonino, 2004, p. 24). Ainsi le premier aperçu du paysage urbain précoce évoque un habitat, majoritairement réalisé en matériaux traditionnels, bois et torchis.

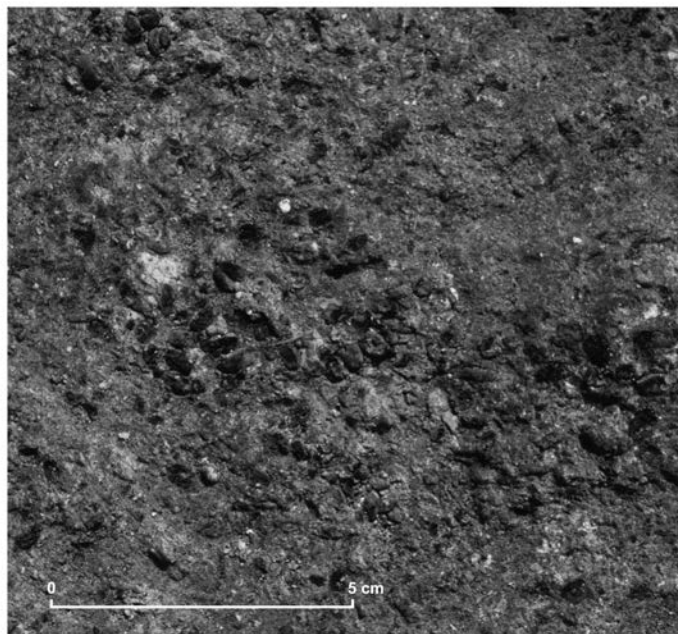
## LES ACTIVITÉS

En ce qui concerne les activités artisanales, deux ateliers de potiers ont été mis au jour : rue de l'Équerre (fig. 8) et boulevard de la Paix (Deru, Rollet *et al.*, 2013, p. 99-116). La métallurgie n'a pas encore livré de traces substantielles pour cette période précoce. Seules des activités de bronzier sporadiques ont été détectées, comme à la Chambre de commerce, mais leur importance reste encore limitée (Neiss, 1979, p. 50). On dispose également d'indices se rapportant à la préparation de la laine, comme semble l'indiquer la présence, rue Carnot, de tessons d'amphores liparotes – Richborough 527 – utilisées pour le transport de l'alun (Joly, 1995a, p. 81).

Comme le même constat s'impose pour les périodes de l'Indépendance, on peut imaginer une prééminence traditionnelle des activités d'échange, liées surtout au commerce des denrées agricoles issues de l'agriculture et de l'élevage : essentiellement les céréales et les matières premières du textile. La découverte d'une aire de battage sur le site de la médiathèque (Balmelle, Sindonino 2004, p. 30-31) pourrait confirmer une telle hypothèse (fig. 9).



a



b

Fig. 9 – Médiathèque : a, l'aire de battage du site de la médiathèque, datée de 30 à 10-5 av. J.-C. ; b, détail des graines carbonisées (cliché : A. Balmelle, Inrap).

### DVROCORTORVM, CHEF-LIEU DE CITÉ

En ce qui concerne la nouvelle administration mise en place par le conquérant, les données historiques ne permettent pas de dater précisément la désignation de *Durocortorum* à la tête de la cité des Rèmes, comme d'ailleurs la constitution même de la cité en tant qu'entité administrative. La désignation du *caput civitatis* peut se situer sous le premier gouvernement d'Agrippa, en 39-37 av. J.-C., en même temps que les premiers aménagements routiers. C'est en effet sous sa direction qu'ont été prises la plupart des dispositions relatives à la nouvelle organisation politique, selon l'opinion traditionnelle (Roddaz, 1984, p. 66 ; Nicolet, 1988, p. 108-131). M. Reddé retient toutefois, dans ce dossier et de manière convaincante, une chronologie plus basse<sup>3</sup>.

Il paraît vraisemblable que la décision n'a été que la ratification d'un état de fait antérieur à la conquête. La délimitation du territoire des Rèmes et son existence politique, comme pour

la plupart des autres cités gauloises, ainsi qualifiées par César, paraît déjà bien acquise à son arrivée (Fichtl, 2004, p. 19, et 2012). On peut également supposer que la position de Reims était déjà affirmée en tant que centre principal des Rèmes, comme le reconnaît implicitement César en y convoquant l'assemblée de la Gaule (*concilium plebis*) en 53 av. J.-C. (*La Guerre des Gaules*, VI, 44, 1).

En outre, comme les Rèmes se sont placés d'emblée sous la *fides* (« protection ») et la *potestas* (« pouvoir ») de Rome, il est possible que, dès César, le statut de cité fédérée ait été accordé au pays des Rèmes (Goudineau, 1990, p. 336). On a pu penser que l'étendue du territoire soumis à l'administration de Reims était due à la générosité du conquérant voulant remercier les Rèmes de leur fidélité (Wightman, 1985, p. 53). Mais il paraît plus simple d'admettre que le conquérant s'est contenté d'avaliser une situation politique déjà établie, dans la continuité d'un état déjà constitué, avec Reims à sa tête.

La numismatique peut témoigner de ce processus et donner des jalons chronologiques pertinents. La circulation monétaire dans l'agglomération pré-augustéenne est encore difficile à saisir, faute d'ensemble bien documenté, les caves de la rue

3. Voir dans ce volume, l'article de M. Reddé, *supra*, p. 6.



Fig. 10 – Demi dupondius d’Octave et César, émis à Copia (Lyon) en 36 av. J.-C., découvert rue Carnot (cliché : J.-M. Doyen, Université de Lille, HALMA).

Chanzy n’ayant pas livré de monnaies romaines. Outre des deniers républicains, trouvés dans des contextes plus récents, l’essentiel du numéraire en circulation est alors constitué de bronzes rèmes (ATISIOS REMOS, REMO/REMO) dont l’émission débute peu avant ou au moment de la conquête mais dont la frappe se poursuit apparemment jusque dans les années 30-20 av. J.-C.. La présence de monnaies fauteses et d’un flan non frappé laisse supposer que *Durocortorum* a participé dès les années 50-30 av. J.-C. à la frappe d’au moins une des trois classes des bronzes d’ATISIOS REMOS (Doyen, 2011b, p. 99).

Les émissions siciliennes, italiennes (Pérouse ?) et provinciales romaines (Narbonne, Vienne et Lyon) postérieures à 43-38 av. J.-C. arrivent à Reims peu après leur émission, comme en témoigne leur faible degré d’usure. Ces monnaies lourdes sont coupées en deux afin de s’intégrer à la circulation locale constituée de dénominations plus légères. C’est le cas rue Carnot où un sol, postérieur à un fossé comblé entre 80-70 et 40-30 av. J.-C., a livré un demi *dupondius* lyonnais émis en 36 av. J.-C., sur lequel une partie de la titulature a été volontairement burinée afin d’effacer la mention de *divus* attribuée à César (fig. 10) (Doyen, 2007, p. 34).

## LA REFONDATION AUGUSTÉENNE

Au cours de la première moitié du règne d’Auguste, Reims connaît une importante mutation autant sur le plan institutionnel et hiérarchique que sur celui de la forme urbaine. Si les sources littéraires sont peu nombreuses, tout en étant suffisamment claires, les données archéologiques, désormais abondantes, donnent une image assez précise d’un ordonnancement urbanistique qui a complètement transformé le paysage. Bien que mené dans un esprit de continuité et sans effacement précipité des anciennes structures, le nouveau plan s’impose à la manière d’une création nouvelle qui donne à l’entreprise les caractéristiques d’une nouvelle fondation.

## LA CAPITALE PROVINCIALE

La promotion de *Durocortorum* au rang de capitale provinciale a forcément transformé le destin de la ville de manière essentielle. Mais, si la désignation de Reims comme *caput civitatis* peut remonter assez haut dans le temps, peut-être déjà sous le premier gouvernement d’Agrippa, il n’en est pas de même pour l’élévation au rang de capitale de province.

« Le plus important de tous ces peuples [les Belges] est celui des Rèmes dont la capitale *Duricortora* rassemble aussi la plus forte population et sert de résidence aux gouverneurs romains » (Strabon, *Géographie*, IV, 3, 5). Cette citation de Strabon ne permet pas de situer, dans le temps, les effets de la décision politique et administrative de diviser la *Gallia Comata* en trois entités (Aquitaine, Belgique, Lyonnaise). On peut la dater entre 27 av. J.-C. – lors du recensement du territoire (Tite-Live, *Per.*, 138) – et 22 av. J.-C. – la date de la *lex provinciae* (Dion Cassius, 54, 4, 1) –, ou en 20-19 av. J.-C. lors du deuxième séjour d’Agrippa en Gaule, voire même en 16-13 av. J.-C. lors du séjour d’Auguste, bien que cette dernière date paraisse bien tardive par rapport à l’inauguration de l’autel de Lyon en 12 av. J.-C. par Drusus (Raepsaet-Charlier, 2009, p. 309). La période tibérienne, parfois avancée, est certainement trop tardive<sup>4</sup>.

Drusus, Germanicus et Tibère furent gouverneurs des *Tres Galliae* (Raepsaet-Charlier, 2009, p. 311) mais, par la suite, un légat de rang prétorien prit la tête de la seule Belgique. Reims est alors le siège du gouverneur jusqu’au II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. au moins (Raepsaet-Charlier, 1991), voire au milieu du siècle suivant si on se fie à la présence, exceptionnelle hors de Rome, de lourds médaillons d’argent et de bronze témoignant des *donativa* impériaux (Doyen, 2007, p. 403).

Si les données historiques ne peuvent guère dater précisément l’évolution du statut de Reims, on s’aperçoit en revanche que les observations archéologiques arrivent à clarifier le processus de transformation de la forme urbaine suivant une chronologie de plus en plus fine. Ces indications sont de nature à éclairer les étapes de l’évolution historique de la ville, même si aucun lien automatique ne peut être établi entre la fonction politique et l’urbanisme.

L’étude du monnayage issu des fouilles fournit toutefois des données qui méritent une attention particulière car elles semblent s’harmoniser avec les autres éléments considérés. En effet, les émissions et la circulation des monnaies d’Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) et de Tibère (14-37 apr. J.-C.), qui nous renseignent sur l’activité économique de la ville augustéenne, donnent également des repères chronologiques utiles à notre propos.

Les données externes, provenant essentiellement des camps du Rhin, permettent d’affirmer que la plupart des monnaies augustéennes venant de Reims ont été effectivement perdues dans le courant du règne d’Auguste ou au début du principat de Tibère, alors que bien souvent ce numéraire demeure en circulation au moins jusqu’à la fin du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (Doyen, 2011a, p. 16, fig. 3). L’étude des contextes archéologiques, et surtout l’examen des états d’usure, permettent en effet de déterminer la date minimale de perte (DMP), différente du *terminus post quem* donné par la date de frappe. En outre, la répartition des

4. Voir dans ce volume, l’article de M. Reddé, *supra*, p. 1-17.



Fig. 11 – Semis d'orichalque frappé à Reims au nom de Germanus Indutilli L(ibertus) vers 19-18 à 12 av. J.-C. (cliché : J. Van Heesch, Cabinet des médailles de Bruxelles).

dénominations montre le caractère spécifiquement urbain et civil du site puisque la circulation monétaire à Reims, sous Auguste, accorde une très large place aux divisionnaires de l'as (*semisses* et *quadrantes*, respectivement la moitié et le quart d'as) qui atteignent ensemble 33 % des espèces, alors que les camps de la même époque montrent une nette préférence pour l'as au détriment de ses fractions (Doyen, 2007, tabl. 34, p. 107-108). La situation à *Durocortorum* est donc celle d'une économie extrêmement monétisée : chaque transaction, aussi minime soit-elle, doit être payée au comptant, contrairement à la campagne où les petites transactions sont regroupées pour un paiement différé, ou peuvent faire l'objet d'un troc. Le même phénomène est encore observé sous Tibère.

Ce besoin permanent de petit numéraire a été à la base de la création d'un important atelier monétaire installé à Reims au plus tard vers 19-18 av. J.-C. Deux émissions successives de *semisses* d'orichalque (laiton) peuvent être mises en évidence.

La première (RPC 506) (fig. 11) a été effectuée sous le contrôle d'un dynaste local du nom d'Indutillos, portant le diadème royal, et qui, tout comme Auguste à Cnossos de Crète (RPC 978), a délégué à son affranchi Germanus la responsabilité de signer de son nom la frappe d'une dénomination destinée essentiellement à la circulation dans la province récemment créée. La carte de répartition est à ce propos tout à fait éloquent (fig. 12) : plus d'un millier de ces *semisses* nous sont parvenus. Ils sont principalement issus d'une cinquantaine de sites dispersés dans la *Gallia Belgica*, même si leur diffusion déborde largement sur le nord-est de la *Gallia Lugdunensis*, montrant l'importance économique et politique de l'atelier de *Durocortorum*.

La seconde série (RPC 508) débute vers 12-10 av. J.-C. et s'achève vers 8-5 av. J.-C. Elle porte désormais l'effigie d'Auguste à l'avert, mais elle conserve le même revers, celui du taureau sanglé chargeant (fig. 13). Ce n'est plus cette fois le pouvoir local ou régional qui frappe une monnaie « gallo-romaine » pour la province, mais bien le représentant de l'empereur, sans doute Drusus à la fin de son mandat (13-11 av. J.-C.) (Doyen, 2007, p. 361).

Nous disposons donc là d'indices chronologiques assez précis qui désigneraient la décennie de 20 à 10 av. J.-C., comme l'intervalle vraisemblable pour la création de la province de Belgique. Et même si l'atelier de Reims est ouvert en 19 av. J.-C. et que la province existe donc déjà à ce moment-là, on peut inclure, dans cette fourchette, la fin de la décennie de 30 à 20 av. J.-C.

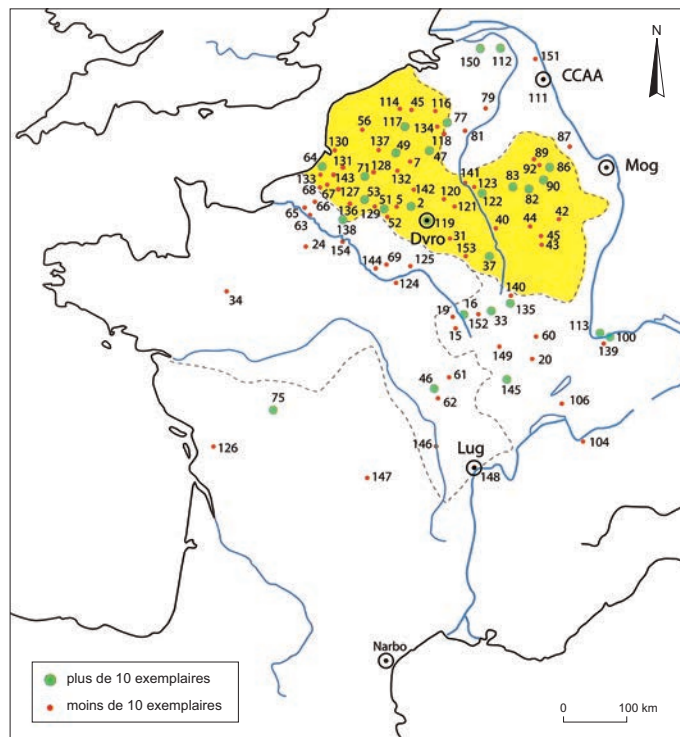


Fig. 12 – Répartition des semisses de Germanus Indutilli (DAO : J.-M. Doyen, Université de Lille, HALMA).



Fig. 13 – Semis d'orichalque frappé à Reims au nom d'Auguste vers 12-8 av. J.-C. (cliché : J.-M. Doyen, Université de Lille, HALMA).

Le faible pourcentage de contremarques légionnaires (8,82 %) montre que la ville se situe en dehors du circuit alimentant les armées, une caractéristique applicable à l'ensemble de la cité des Rèmes (Doyen, 2010, p. 113).

## LE PROJET URBAIN

L'importance de la mutation de l'époque augustéenne est désormais bien établie et bien documentée. Les transformations correspondent en effet à un plan ambitieux qui ressemble, à bien des égards, à une nouvelle fondation, redessinant complètement la forme urbaine tout en reprenant et en réintégrant la structure antérieure avec, notamment, la conservation des espaces occupés par l'ancien rempart gaulois. L'archéologie apporte des datations assez précises pour sa réalisation, essentiellement par la stratigraphie des rues.

## UN NOUVEAU CARROYAGE ORTHONORMÉ

Le carroyage, qui se superpose au précédent, se distingue par deux caractéristiques que les fouilles confirment régulièrement. Il couvre une surface considérable, de l'ordre de 500 ha, et déborde donc très largement l'ancien périmètre habité. Et, sans toujours reprendre le tracé des rues antérieures, comme cela a été observé à plusieurs reprises, il suit leur orientation en s'alignant sur les axes directs existants. La mise au jour, en bordure extérieure du rempart gaulois, boulevard Joffre, d'anciennes orientations rectifiées par les nouveaux tracés, montre l'extension du nouveau carroyage au-delà de la limite de l'*oppidum*. L'ancien rempart est toutefois intégré dans le nouveau plan comme le montre une rue qui suit la courbe générale de l'ouvrage du côté intérieur sur presque tout son tracé, alors qu'à l'extérieur, on n'en connaît encore qu'une petite partie, au sud-ouest.

À l'examen du plan des rues (fig. 14), un damier semble bien avoir été dessiné sur l'ensemble de la surface à urbaniser mais la présence du fossé, non rebouché avant la fin du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (Berthelot, Balmelle *et al.*, 1993, p. 29), a nécessité des adaptations importantes. Il est peu vraisemblable que le fossé ait gardé une fonction défensive car la craie de la levée de terre a été réutilisée rapidement, notamment pour la construction des premières chaussées des nouvelles rues.

La question du franchissement du fossé par les rues est encore ouverte. Rue Gambetta, le tronçon d'une rue initiale traverse le fossé. Mais il est abandonné par la suite et l'habitat empiète sur une partie de son emprise (Berthelot, Balmelle *et al.*, 1993, p. 48). Il est remis en service à la fin du 1<sup>er</sup> s. ou au début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., lors de la construction des portiques (Berthelot, à paraître). On peut supposer qu'il y avait à l'origine un pont ou que la bande de roulement reposait directement sur les sédiments hydromorphes du fossé, probablement renforcée par un empierrement de faisceaux obliques de pierres et de graviers pour compenser la pente, comme cela a pu être observé rue Henri-Jadart (Berthelot, Lenoble *et al.*, 1978).

Cette rue, toute rectiligne, a été reconnue à sept reprises sur au moins 2,6 km. Sa longueur n'a actuellement aucun équivalent dans l'Empire romain. Elle traverse deux fois le fossé – rue Gambetta et vers les Promenades (Sindonino, fouilles du tramway, rapport en cours) – sans que son tracé ne soit affecté par ces franchissements.

Le respect de dispositions anciennes, mais inconnues, explique peut-être l'irrégularité de l'espacement entre les rues. Ces derniers varient en effet de 95 m à 160 m pour les travées nord-sud, et de 80 m à 150 m pour les travées est-ouest. Les surfaces des îlots vont de 7 800 m<sup>2</sup> à 22 500 m<sup>2</sup>. Autour du *forum*, les écarts entre les rues et la surface des îlots sont réduits et dénotent une configuration particulière du secteur.

Le *pes monetalis* et l'*actus* ont été utilisés pour la mesure du parcellaire et des rues, au moins dans les secteurs excentrés, au nord de l'agglomération (Berthelot, Poirier *et al.*, 2013, p. 62-63). La limite de l'espace public des rues est fixée dès l'origine comme l'indiquent des rangées de trous de poteau retrouvées rue de l'Équerre, (Rollet, 2001, p. 107) et rue Maucroix (Rollet, Berthelot *et al.*, 2011, p. 24). Ces traces, conservées sous les fondations de murs des façades postérieures, sont contempo-

raines des premières chaussées et indiquent la précision avec laquelle le plan foncier a été mis en œuvre.

L'étude de l'organisation foncière à l'intérieur des îlots, en particulier dans une travée nord-sud, bien renseignée par les fouilles, permet d'avancer une hypothèse mettant en relation la taille de ces îlots avec le type d'occupation qu'ils abritent. La séparation entre les lotissements de grands ensembles résidentiels et des espaces affectés aux habitats plus modestes et aux activités commerciales et artisanales, pourrait être à l'origine de rangées d'îlots plus ou moins larges, alternées dans l'espace urbain (Berthelot, Poirier, 2011, p. 29-39).

La limite du nouveau carroyage est marquée par le fossé d'une grande enceinte qui se superpose au périmètre déjà identifié dans les périodes antérieures. Cette limite semble donc reprendre une disposition plus ancienne, manifestant là aussi une permanence remarquable.

La date de l'édification de cette enceinte reste encore à définir avec précision, mais il paraît vraisemblable de l'associer à la mise en place du quadrillage urbain qu'elle encadre.

À l'intérieur de l'espace ainsi délimité, le taux d'occupation s'avère relativement élevé, même s'il n'atteint son apogée qu'au 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. L'importance de la surface enclose explique l'absence de faubourgs proches de l'enceinte au-delà de laquelle se développent les nécropoles. C'est de là que partent les principales voies qui sont ainsi totalement indépendantes du damier des rues de la ville.

## L'ÉQUIPEMENT MONUMENTAL

Les grands édifices de la ville augustéenne sont largement inconnus. Les seuls vestiges archéologiques découverts sont ceux du monument dédié aux princes de la jeunesse ainsi qu'un tronçon de mur pouvant appartenir au *forum* primitif.

Deux pôles importants peuvent cependant être identifiés par déduction à partir d'éléments apparaissant postérieurement. Il s'agit du *forum*, au cœur de la ville, et du grand sanctuaire découvert dans la périphérie nord de l'agglomération.

Les vestiges mis au jour rues Paulin-Paris et Belin, ainsi que les découvertes anciennes dans le même quartier, permettent de proposer l'existence d'un ensemble cultuel dont les origines peuvent remonter à l'époque gauloise comme cela a été proposé précédemment. Si l'hypothèse se vérifie, nul doute qu'à l'époque augustéenne le lieu avait la même fonction. En l'absence de toute donnée archéologique, il n'est cependant pas possible d'en imaginer l'emprise ni les constituants, mais la position dominante du site en fait naturellement un élément remarquable du paysage urbain. Comme il surplombe directement la voie de Bavay qui vient du nord, il confère à cette entrée de la ville une importance particulière.

Le *forum* répond aux mêmes caractéristiques. Les vestiges connus du cryptoportique appartiennent à une phase ultérieure qui ne peut être antérieure au 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. L'étendue de l'ensemble monumental est assez bien délimitée par le dessin des rues antiques repérées aux alentours. Elles forment un espace particulier à l'intérieur du carroyage et permettent d'imaginer que l'emprise du *forum* primitif n'était peut-être pas la même que celle qui lui a été affectée ultérieurement. Ainsi,



Fig. 14 – Plan de la refondation augustéenne (DAO : F. Berthelot, SRA Champagne-Ardenne ; sources SRA Champagne-Ardenne et Inrap) (fond de carte : BDU Reims Métropole ; système de coordonnées : Lambert 2 étendu).

si l'emplacement du *forum* primitif ne semble pas soulever de problème, son étendue reste encore à déterminer.

À ce *forum* initial, peut être attribué le monument des princes de la jeunesse, comme le suggère W. Van Andringa (2002, p. 50), car il trouve bien sa place dans les espaces

consacrés au culte de Rome et de l'empereur. Cet autel paraît lié à la nouvelle organisation urbaine puisqu'il a été édifié peu après l'an 4 apr. J.-C., à la mémoire des deux fils d'Auguste, Caius et Lucius. Si la position probable du monument sur le *forum* pouvait être confirmée, elle irait dans le même sens de

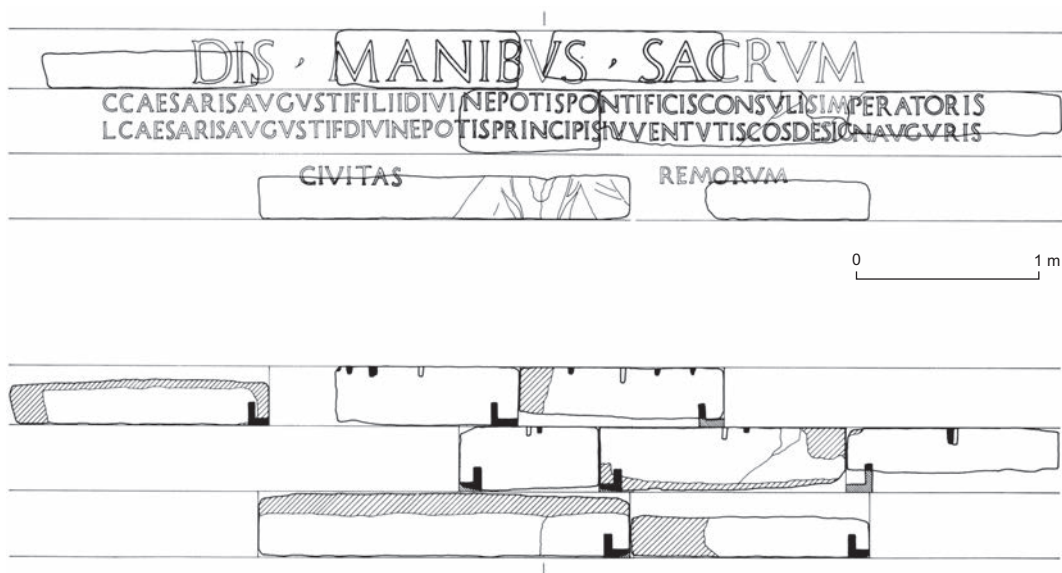


Fig. 15 – La dédicace aux princes de la jeunesse : restitution de l'inscription et relevé des traces de mise en œuvre (d'après Neiss, 1982, fig. 3).

contemporanéité. La dédicace des princes de la jeunesse n'est pas unique dans le nord de la Gaule puisque deux autres sont connues à Trèves et à Sens.

Cette découverte, dans les blocs de remploi utilisés dans le soubassement du mur d'enceinte du IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C., est particulièrement intéressante car elle présente des particularités qui sont, la plupart du temps, absentes dans les autres monuments. En effet, grâce aux blocs décorés appartenant au même ensemble, on peut tenter de restituer la partie du monument qui portait l'inscription ainsi qu'une ample guirlande. Il présentait la forme générale d'un autel, si on limite la hauteur de l'ensemble à un seul étage, couronné peut-être par une corniche dont on n'a toutefois retrouvé aucun élément. L'emprise au sol présenterait une façade d'au moins 6 m de largeur, pour une profondeur sans doute moindre mais que l'on ne peut restituer malgré les éléments de guirlande courant sur les côtés. La hauteur pouvait approcher 3 m.

L'inscription, malgré d'importantes lacunes, peut être restituée dans sa totalité et présente deux particularités remarquables. La première ligne porte l'invocation aux dieux Mânes, à l'instar des monuments funéraires plus tardifs. Le lien entre la suscription et le reste de l'inscription peut être démontré par l'examen archéologique des blocs (Neiss, 1982) et suggère la restitution d'un monument de type funéraire, peut-être un autel ou un mausolée dont les éléments retrouvés ne constitueraient que le socle (fig. 15). La dernière ligne, quant à elle, porte la mention du dédicant, en l'occurrence la cité des Rèmes, dont l'énoncé *civitas Remorum* peut être vraisemblablement complété du qualificatif de *foederata*.

Mais, quelle que soit la restitution à retenir du monument, on peut dire qu'il s'inscrit bien dans le contexte augustéen qui voit la ville se développer de manière considérable dans le cadre d'un urbanisme ambitieux, voire hors norme, au moment où elle vient de bénéficier de la faveur impériale lui accordant le statut de capitale provinciale.

## LA CHRONOLOGIE

La date de la mise en place de la nouvelle organisation foncière est importante car, sans qu'un lien direct ne puisse être établi, elle est susceptible d'éclairer l'évolution du statut de la ville. Les données de chronologie relative et absolue sont fournies par la céramologie et la numismatique. Une première synthèse sur le carroyage augustéen de Reims a été réalisée en 2004. À partir de quinze occurrences, issues des fouilles antérieures, l'analyse de l'implantation des rues a dégagé des points communs aux différentes observations, qu'il s'agisse des découvertes des années 1990 ou des plus récentes (Berthelot, 2004, p. 71-74).

Le plus souvent, les premières traces de circulation sont des ornières creusées, soit directement sur le substrat géologique, soit sur la couche de terre dite végétale qui le recouvre, en fait un paléosol périglaciaire. Les témoins d'une première chaussée, faite d'une couche de craie compactée peu épaisse, consolidée par une fine couche de gravier, ont été relevés sur les bords des surfaces de roulement ou sous la forme de lentilles. Le brassage du sol par la fréquentation de la voirie, en complément des apports éoliens et aqueux, a transformé la craie en une terre limoneuse grise qui surmonte presque toujours les niveaux de chaussée, quelle que soit la période considérée. C'est de cette couche, parfois assez épaisse, que provient le mobilier datant ce premier état, immédiatement postérieur à l'établissement de la rue.

Des structures antérieures, qui donnent un *terminus post quem*, ont été découvertes à plusieurs reprises, principalement au centre de la ville, recouvertes par des rues. C'est le cas rue Chanzy, à la médiathèque et au square du Trésor. La rue Chanzy donne un *terminus post quem* entre 30-25 av. J.-C. et 15-10 av. J.-C. et, au square du Trésor, un habitat peut être attribué à la même période. Sur le site de la médiathèque, l'aire de travail d'un meunier antérieure à une rue, est datée entre 30 et 5 av. J.-C.



La chronologie, mise au point dans le cadre de l'étude de 2004, mérite d'être revue en fonction des avancées de la céramologie. Mais la majorité des couches de fréquentation des premières chaussées donnent un intervalle chronologique se situant entre 10 av. J.-C. et 14 apr. J.-C. Trois autres se situent entre le tournant de l'ère et 15 apr. J.-C. Parmi les études plus récentes, on peut citer la rue Chanzy où la couche de fréquentation est datée entre 15-10 av. J.-C. et 5-1 av. J.-C. et, dans un quartier excentré, la rue Maucroix où elle remonte aux années se situant entre 5-1 av. J.-C. et 15-20 apr. J.-C. La différence entre ces deux exemples n'est pas forcément contradictoire. En raison de l'ampleur de la surface couverte par le carroyage augustéen, on imagine aisément que l'ensemble de l'organisation n'a pas été réalisé en un seul temps.

Ainsi, l'intervalle, qui englobe la chronologie des deux exemples cités, va de 15-10/5-1 av. J.-C. à 5-1 av. J.-C./15-20 apr. J.-C. Ces dates indiquent approximativement le temps qui pouvait séparer la conception du plan urbain de la date d'achèvement de sa réalisation. Deux décennies, voire davantage, ont sans doute été nécessaires pour faire aboutir un projet aussi vaste. Si la chronologie se fonde sur le mobilier le plus récent, retrouvé dans les niveaux primitifs, on peut admettre que l'implantation des chaussées, dans tous les cas, est forcément antérieure aux dates relevées.

La stratigraphie et le mobilier indiquent comme très probable une date de conception du plan urbain et d'implantation des premières rues se situant un peu antérieurement à 15-10 av. J.-C.

Ainsi, les éléments de chronologie dont nous disposons, tendent à rapprocher assez étroitement la constitution de la province et la désignation de sa capitale, de la décision de transformer foncièrement l'organisation urbaine. La première a pu intervenir vers la fin de la troisième décennie avant Jésus-Christ, et la seconde dans les années suivantes.

\*  
\* \*

Au terme de cette présentation synthétique des origines urbaines de Reims et des différentes étapes de son développement, on peut mesurer l'importance des questions qui attendent encore une réponse satisfaisante. Ce sont essentiellement les définitions chronologiques qui attendent les confirmations que l'archéologie n'a pu apporter pour le moment. La précision chronologique est en effet essentielle pour comprendre les ressorts de la dynamique d'expansion nettement perceptible dans le cas qui nous intéresse ici. Ainsi, la date d'édification des fortifications de l'*oppidum*, par exemple, est susceptible de clarifier la position hiérarchique de la ville dans le pays rème du temps de l'Indépendance. La même question peut se poser pour la mise en place du nouveau carroyage sous Auguste et sa relation avec l'élévation de *Durocortorum* au rang de capitale de province. La transformation radicale et grandiose de l'organisation foncière revêt, en effet, toutes les caractéristiques d'une nouvelle fondation à la hauteur d'une ambition politique marquée.

Malgré les incertitudes réelles qui incitent à la plus grande prudence sur l'interprétation de phénomènes entrevus et reposant parfois sur des indices encore trop ténus, on peut esquisser les grandes lignes d'un processus continu de développement qui

commence au plus tard à La Tène moyenne et qui aboutit au gigantesque site urbain du tournant du millénaire.

La documentation portant sur les origines se révèle, somme toute, assez satisfaisante tant par la qualité des informations disponibles que par le fait qu'elle renseigne chacune des différentes étapes que l'on peut désormais individualiser avec assez de précision.

Ces informations sont, bien entendu, essentiellement issues des découvertes archéologiques récentes bien que des constats déjà anciens n'aient jamais été pris en compte à la hauteur de leur intérêt. Mais les sources littéraires et épigraphiques apportent leur contribution, parfois significative, à la définition des étapes du développement jusqu'à l'époque augustéenne. On peut ranger, dans la catégorie épigraphique, les monnaies qui apportent leur lot d'informations décisives pour l'interprétation des dépôts archéologiques d'où elles proviennent, mais qui nous renseignent également sur des réalités institutionnelles du plus grand intérêt.

L'agglomération rémoise n'est pas une création romaine comme on peut le penser pour d'autres chefs-lieux de cité et comme d'aucuns ont voulu le prétendre, sans arguments suffisants, pour Reims. La question de la romanisation se pose alors en termes d'interaction entre la destinée politique et historique de la ville et la réalité socio-économique qui a fait de *Durocortorum* la ville la plus peuplée de Belgique, comme se plait à le préciser Strabon.

Les données archéologiques actuellement recueillies offrent la possibilité de distinguer assez nettement les principales phases d'évolution topographique et institutionnelle à travers un palimpseste qui pourrait facilement brouiller le phasage chronologique.

Le site présente en effet une caractéristique remarquable qui relie très étroitement les différentes étapes de son évolution : c'est l'invariable stabilité de l'assiette urbaine, depuis les origines lointaines de son établissement. La ville romaine s'inscrit très fidèlement dans la topographie initiale en pérennisant ses contours, ses tracés directeurs et son centre géométrique. Tous les éléments, actuellement recueillis, confirment en effet cette continuité immuable, tant dans l'implantation foncière du projet urbain que dans la stabilité institutionnelle de ce chef-lieu.

Comme le suggère, à sa manière, Flodoard, l'agglomération de Reims trouve son origine dans un passé lointain que les indices archéologiques permettent d'entrevoir, sans toutefois pouvoir préciser la date ni la nature de l'établissement initial qui pourrait être un centre politique, commercial ou religieux, voire tout à la fois.

L'agglomération fortifiée, en forme d'*oppidum* de plaine, n'émerge que tard dans l'histoire du site mais constitue un lieu suffisamment consistant pour que César s'en serve comme point d'appui pour sa stratégie de conquête.

Des quatre phases désormais perceptibles dans l'histoire du site, deux appartiennent à la période de l'Indépendance et justifient le destin ultérieur de la ville lorsque le conquérant l'investit d'un rôle important dans la hiérarchie impériale. Ainsi le choix de Reims comme capitale de province, tant au Haut-Empire qu'au IV<sup>e</sup> s., atteste la viabilité de ce modèle dans le processus de romanisation appliqué à la Gaule.